



## AVIS D'INFORMATION

### **Déclaration de manifestation d'intérêt spontanée – Occupation du Domaine Public – Mise en place d'une flotte de Vélos à assistance électrique**

**Cet avis d'information est destiné à s'assurer de l'absence de projet pouvant concurrencer une activité de mise en place d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service à titre expérimental sur le territoire de la Commune.**

En application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Commune prend acte de la manifestation d'intérêt et s'assure, par la présente publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt.

#### **Objet du présent avis**

##### **Activité envisagée**

Cette manifestation d'intérêt spontanée consiste en la mise en place d'un service de mobilité douce et partagée. Le principe des vélos électriques en libre-service sans bornes permettant une grande flexibilité de déplacement des citoyens.

##### **Description des biens concernés**

Le lieu concerné est l'ensemble du domaine public communal avec des zones de dépôts privilégiées à proximité immédiate de parking pour deux roues non motorisés.

##### **Caractéristiques principales de la convention envisagée**

La convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue pour une courte durée, jusqu'à la fin d'année 2022, afin de ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de la période d'expérimentation.

L'occupant versera une redevance à la Commune en contrepartie du droit d'occuper son domaine public. Cette redevance est fixée par la délibération n° 2022-382 du 9 mars 2022 fixant les tarifs et la redevance pour occupation temporaire du domaine public par une flotte de vélos à assistance électrique.

#### **Déroulement de la procédure et calendrier**

##### **Date limite des manifestations d'intérêt : Jeudi 5 mai 2022 à 17h.**

Toute manifestation d'intérêt similaire, sera adressée à compter de la publication du présent avis par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@ville-valbonne.fr](mailto:mairie@ville-valbonne.fr)

**Avec pour objet : MANIFESTATION D'INTÉRÊT – Mise à disposition d'une flotte de VAE**

Les manifestations d'intérêt similaires devront obligatoirement porter sur la réalisation d'un projet de mise à disposition d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service, sans borne et **comporter les documents suivants** permettant à la Commune de s'assurer de la viabilité des propositions :

- Un texte de présentation du candidat ;
- Une présentation du projet qu'il entend réaliser, comportant notamment la justification de la durée proposée ;
- Une présentation des mesures et autres moyens (technique, économique, financier...) qu'il sollicitera pour réaliser le projet ;
- Un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la commune de Valbonne pourra autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine public pour y exercer son activité.